

Espace Numérique ISSOUDUN Catalogue des ateliers

[Programme - Planning - Tarifs]



Nos actions sont co-financées par les Fonds Européens



Espace Numérique Les Ruches – Pôle d'activités tertiaires De Janvier à Juin **2021**



OFFRE TOUT PUBLIC



Cible :

L'offre est destinée à l'ensemble de personnes qui veulent apprendre les bases du numérique et progresser.

Thèmes abordés :

Différents thèmes sont abordés :

- la pratique de l'ordinateur,
- la pratique sur Internet,
- la bureautique,
- le traitement de la photo.

Différentes tarifications selon le type d'atelier :

- Ateliers «Cycle TIC initiation» :
 - > Gratuit
- Ateliers Complémentaires :
 - > Tarif unique
- Ateliers bureautique :
 - > Tarif unique
- Ateliers à la carte
 - > Tarification sous condition

Conditions de maintien de l'atelier :

3 personnes minimum.

Places :

Les places sont limitées à 8 personnes.

Durée d'un atelier

1h30.

Médiateur :

- Maleik SINACER

Prérequis :

- Avoir 1 Clé USB
- Savoir comprendre, lire et écrire le français.
- Possibilité d'apporter son propre matériel



Les groupes sont composés de 3 à 8 personnes pour une durée de 1h30.

La pratique sur ordinateur



Connaître les différents éléments composant un ordinateur.



Apprendre à utiliser la souris.



Apprendre à se repérer sur le clavier, à faire des majuscules, de la ponctuation et des accents.



Pratiquer avec la souris et le clavier.



Se repérer dans Windows au niveau du bureau.



Savoir se repérer dans l'explorateur de fichiers.



Savoir créer des dossiers et hiérarchiser des dossiers sur son ordinateur.



Savoir transférer des fichiers d'un périphérique à l'ordinateur.



Savoir sauvegarder son travail et différencier les types de fichiers.



Exercices d'application sur ces thématiques

La pratique sur internet



Découvrir le vocabulaire lié à internet
et faire une recherche simple.



Savoir faire une recherche internet approfondie.



Analyser du vocabulaire lié à l'e-mail et écrire son premier mail.



Mettre une pièce jointe dans ses mails et l'envoyer à plusieurs personnes

Bilan



Savoir le niveau acquis.



PROGRAMME ATELIERS BUREAUTIQUES (PAYANTS)

Les groupes sont composés de 3 à 8 personnes maximum, pour une durée d'1h30.

Règlement de 10€ par atelier.

Traitement de texte



Je mets en forme mon texte à l'aide du traitement de texte :

Savoir se repérer dans un traitement de texte et mettre sa lettre en forme. (gratuit). (rouge; gras ...).



J'insère des éléments dans mon texte composé :

Savoir insérer tableau, formes, images et composer avec un traitement de texte. (payant).

Tableur



Je découvre ce qu'est un tableur et fais mon premier tableau :

Savoir se repérer dans l'interface d'un tableur et composer le premier tableau. (payant).



Je fais mes premier calculs sur mon tableur :

Savoir faire des calculs simples avec un tableur (addition, soustraction, multiplication). (payant).

Powerpoint ou équivalent



Je m'initie au logiciel de présentation :

Se repérer et commencer à faire une présentation sur un logiciel de présentation. (payant).



J'anime ma présentation :

Savoir animer une présentation. (payant).



PROGRAMME ATELIERS COMPLÉMENTAIRES (PAYANTS)

Les groupes sont composés de 3 à 8 personnes maximum, pour une durée d'1h30.

Règlement de 10€ par atelier.

La pratique sur tablette



Mes premiers pas avec une tablette :

S'initier à la manipulation de la tablette.



Je gère mes mails avec ma tablette :

Savoir envoyer, gérer ses mails avec sa tablette.

La pratique sur smartphone



Mes premiers pas sur mon smartphone :

S'initier à la manipulation du smartphone.



Je gère mes documents avec mon smartphone :

Savoir gérer ses documents à partir de son smartphone.



Je gère mes photos sur mon smartphone :

Savoir prendre une photo, l'améliorer, l'envoyer, la transférer et la stocker.

La pratique sur ordinateur



Je gère mes mots de passe :

Savoir gérer ses mots de passe avec différentes techniques notamment avec Keypass et FranceConnect.



Je m'initie à la sécurité informatique :

Savoir installer un anti-virus et s'informer sur le piratage informatique.



Faire de la retouche simple de photos :

Savoir faire des retouches pour embellir ses photos.



Je gère mes documents à distance :

Savoir sauvegarder ses documents.



Je gère mes traces informatiques :

Savoir gérer ses historiques de navigation internet.



Je m'initie au copier/coller couper/coller

Savoir la technique du copier/coller et couper/coller avec les raccourcis clavier et la souris.



Je fais mes achats en ligne :

Savoir utiliser un site e-commerce et régler ses achats en toute sécurité.



Mes premiers pas sur Facebook :

Analyse de l'interface et écriture du premier post.



Je gère mon compte Facebook :

Savoir gérer ses publications et son compte Facebook.



PROGRAMME ATELIERS à la carte (PAYANTS)

Les groupes sont composés de 3 à 8 personnes maximum pour une durée de 1h30.

Règlement de 10€ l'atelier par personne en groupe ou 30€ en individuel.

Ateliers suggérés



Je convertis et compresse un document :

Savoir réduire le poids et changer le format d'enregistrement.



Je prépare mon voyage en ligne :

Savoir préparer son voyage en s'informant et en achetant en ligne.



Je communique avec mes proches via Messenger :

Savoir faire une discussion privée, vidéo, tchat...



Je communique avec WhatsApp :

Savoir communiquer avec ses proches à l'aide de l'application WhatsApp.



Je fais un diaporama de photo :

Savoir réaliser un diaporama photo.



Je mets des petites annonces en ligne :

Savoir mettre une petite annonce en ligne et faire attention aux risques.



Je vais sur un site de vente d'occasion (Vinted) :



Je transfère des fichiers volumineux :

Savoir compresser et envoyer des fichiers volumineux avec wetransfer.



Je mets des vidéos sur YouTube :

Savoir créer et se servir d'une chaîne YouTube



J'imprime et je scanne mes documents :

Savoir numériser, scanner un document et pouvoir l'imprimer.



Je m'initie à twitter :

Savoir s'inscrire sur Twitter et faire ses premiers pas.



J'utilise un logiciel :

Savoir installer/désinstaller un logiciel.



Je gère mes mails :

Savoir retrouver ses mails, en envoyer, les supprimer, les classer.



Je gère ma banque à distance (en individuel Exclusivement) :

Savoir comment avoir accès à son compte bancaire à distance et le gérer.



PROGRAMME E-ADMINISTRATION (GRATUITS)

Les groupes sont composés de **3 à 8 personnes maximum**. Ils sont programmés régulièrement. Ils sont animés par les administrations elles-mêmes. En l'absence de coordination, le médiateur peut être amené à l'animer. Pour vous inscrire ou demander les dates, rapprochez-vous de l'accueil de votre Espace Public Numérique.



impots.gouv.fr

Je crée et gère mon espace impots.gouv.fr

Savoir maîtriser l'interface du site administratif



Je gère mon compte assurance-retraite.fr

Savoir maîtriser l'interface du site administratif

ameli.fr

Je gère mon compte ameli.fr

Savoir maîtriser l'interface du site administratif





TARIFS

	Ateliers TIC initiation	Ateliers Bureautique	Atelier complémentaire
Tarif atelier unique Tout public	Gratuit	10€ l'atelier	10€ l'atelier
Atelier à la carte	En Groupe (min 3 pers)		En individuel
	10€		30€

Prestation individuelle (installation de logiciel, cours particuliers ...) **30€/heure**
Toute heure commencée est dûe.



CONDITIONS DE PAIEMENT

- 1 - L'association ne fait pas crédit.
L'étalement de paiement n'est pas admis. - Il est possible de payer à l'atelier, soit 10€.
- 2 - Les types de paiement acceptés sont les chèques et les espèces. Les chèques doivent être à l'ordre de BGE Indre.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1 - Prendre rendez vous avec le médiateur pour évaluer les connaissances et les besoins au **02 54 03 34 72** et échangez avec le médiateur sur vos besoins et il évaluera votre niveau.
- 2 - Des pièces justificatives vont être demandées :
 - **une photocopie de la pièce d'identité, la charte de bonne conduite signée** (se trouve en fin de document)
 - **un justificatif de domicile de moins de 3 mois****Les pièces justificatives sont à donner dès le premier rendez-vous ou avant l'exécution du premier atelier.**



CONDITIONS DE DÉSISTEMENT

En cas de désistement à un atelier, le médiateur doit être prévenu en appelant au **02 54 03 34 72**



L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

L' Espace Public Numérique est un espace en libre service, **accès gratuit** qui permet aux usagers de faire tous leurs travaux de recherche d'emploi et administratifs sur des ordinateurs connectés. Un médiateur est présent pour accompagner les personnes dans leurs démarches. Une inscription préalable est nécessaire où des données d'état civil, des coordonnées ainsi que la maîtrise de l'informatique sont demandées. Ces données sont stockées pour 10 ans et sont à usage d'exécution de la mission (statistique auprès des partenaires financeurs, de communication externe (mailing, envoi de courrier, appel téléphonique). Pour justifier nos actions auprès des financeurs, il est demandé d'apporter la pièce justificative suivante : carte d'identité.

Les usages	Tarifs
Connexion illimitée	Gratuite
Impression copie depuis l'ordinateur	Forfait photocopie à l'accueil des Ruches (Prise de badge)
Photocopier	
Scanner	Gratuit
Création de CV	Conseils sur création CV = gratuit
	Création complète du CV avec mise en page = 20 €
Aide administrative en ligne	Gratuit
Correction courrier	Gratuit
Construction de courrier / lettre de motivation	10€
Installation de logiciel / petite maintenance	30€

Horaires de l'Espace Public

Lundi	9h00-12h00	14h00-15h30 (Atelier sur inscription)
		16h00 – 17h00
Mardi	9h00-10h30 (Atelier sur inscription)	14h00-17h00
	11h00 – 12h00	
Mercredi	9h00-12h00	14h00-15h30 (Atelier sur inscription)
		16h00-18h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-17h00 (Sur Rendez-vous)
Vendredi	9h00-12h00	14h00-17h00

Inscription au 02 54 03 34 72



ISSOUDUN - LES RUCHES - ATELIERS INITIATION TIC D01

Lundi 4 Janvier	14h00-15h30	Je pratique sur internet	32 boulevard Marx Dormoy 36100 Issoudun	Gratuit
Lundi 11 Janvier	14h00-15h30	Je crée ma boîte mail et écris un message		Gratuit
Lundi 18 Janvier	14h00-15h30	J'écris un mail avec une pièce jointe		Gratuit
Lundi 25 Janvier	14h00-15h30	J'insère un document dans un mail, je réponds et transfère		Gratuit
Lundi 1 Février	14h00-15h30	Je fais le point sur mes connaissances		Gratuit

Inscription au 02 54 03 34 72

ISSOUDUN - LES RUCHES - ATELIERS INITIATION TIC D02

Mardi 5 Janvier	09h00-10h30	Je prends en main mon ordinateur Partie 1	32 boulevard Marx Dormoy 36100 Issoudun	Gratuit
Mardi 12 Janvier	09h00-10h30	Je prends en main mon ordinateur Partie 2		Gratuit
Mardi 19 Janvier	09h00-10h30	Je créer, nomme et classe mes documents		Gratuit
Mardi 26 Janvier	09h00-10h30	J'enregistre mes documents		Gratuit
Mardi 2 Février	09h00-10h30	Je transfère mes documents		Gratuit
Mardi 9 Février	09h00-10h30	Je m'exerce à créer, enregistrer, classer et transférer		Gratuit
Mardi 16 Février	09h00-10h30	Je découvre Internet		Gratuit
Mardi 23 Février	09h00-10h30	Je pratique Internet		Gratuit
Mardi 2 Mars	09h00-10h30	Je créer ma boîte mail et écris un mail		Gratuit
Mardi 9 Mars	09h00-10h30	J'écris un mail et insère une pièce jointe		Gratuit
Mardi 16 Mars	09h00-10h30	Je fais le point sur mes connaissances		Gratuit

Inscription au 02 54 03 34 72



ISSOUDUN - LES RUCHES - ATELIERS INITIATION TIC D03

Lundi 15 Février	14h00-15h30	Je découvre l'ordinateur	32 boulevard Marx Dormoy 36100 Issoudun	Gratuit
Lundi 22 Février	14h00-15h30	J'utilise la souris		Gratuit
Lundi 1 Mars	14h00-15h30	Je tape au clavier		Gratuit
Lundi 8 Mars	14h00-15h30	Je m'exerce avec la souris et le clavier		Gratuit
Lundi 15 Mars	14h00-15h30	Je prends en main mon ordinateur Partie 1		Gratuit
Lundi 22 Mars	14h00-15h30	Je prends en main mon ordinateur Partie 2		Gratuit
Lundi 29 Mars	14h00-15h30	Je crée, nomme et classe mes documents		Gratuit
Lundi 12 Avril	14h00-15h30	J'enregistre mes documents		Gratuit
Lundi 19 Avril	14h00-15h30	Je transfère mes documents		Gratuit
Lundi 26 Avril	14h00-15h30	Je m'exerce à créer, enregistrer, classer et/ou transférer mes documents		Gratuit
Lundi 3 Mai	14h00-15h30	Je découvre Internet		Gratuit
Lundi 10 Mai	14h00-15h30	Je pratique Internet		Gratuit
Lundi 17 Mai	14h00-15h30	Je crée ma boîte mail et écris un message		Gratuit
Lundi 31 Mai	14h00-15h30	J'écris un mail avec une pièce jointe		Gratuit
Lundi 7 Juin	14h00-15h30	Je fais le point sur mes connaissances		Gratuit

Inscription au 02 54 03 34 72



ISSOUDUN - LES RUCHES - ATELIERS INITIATION TIC D04

Mardi 30 Mars	9h00-10h30	Je découvre l'ordinateur	32 boulevard Marx Dormoy 36100 Issoudun	Gratuit
Mardi 6 Avril	9h00-10h30	J'utilise la souris		Gratuit
Mardi 13 Avril	9h00-10h30	Je tape au clavier		Gratuit
Mardi 20 Avril	9h00-10h30	Je m'exerce à la souris et au clavier		Gratuit
Mardi 27 Avril	9h00-10h30	Je prends en main mon ordinateur Partie 1		Gratuit
Mardi 4 Mai	9h00-10h30	Je prends en main mon ordinateur Partie 2		Gratuit
Mardi 11 Mai	9h00-10h30	Je crée, nomme et classe mes documents		Gratuit
Mardi 18 Mai	9h00-10h30	J'enregistre mes documents		Gratuit
Mardi 25 Mai	9h00-10h30	Je transfère mes documents		Gratuit

Inscription au 02 54 03 34 72



ISSOUDUN - LES RUCHES - ATELIERS BUREAUTIQUES 1

Mercredi 13 Janvier	14h00-15h30	Je mets en forme mon texte à l'aide de mon traitement	32 boulevard Marx Dormoy 36100 Issoudun	Gratuit
Mercredi 27 Janvier	14h00-15h30	J'insère des éléments dans mon texte composé		Payant
Mercredi 10 Février	14h00-15h30	Je découvre ce qu'est un tableur		Payant
Mercredi 24 Février	14h00-15h30	Je fais mes premiers calculs sur mon tableur		Payant
Mercredi 10 Mars	14h00-15h30	Je m'initie au logiciel de présentation		Payant
Mercredi 24 Mars	14h00-15h30	J'anime ma présentation		Payant

Mercredi 7 Avril	14h00-15h30	Je mets en forme mon texte à l'aide de mon traitement de texte	32 boulevard Marx Dormoy 36100 Issoudun	Gratuit
Mercredi 21 Avril	14h00-15h30	J'insère des éléments dans mon texte composé		Payant
Mercredi 5 Mai	14h00-15h30	Je découvre ce qu'est un tableur		Payant
Mercredi 19 Mai	14h00-15h30	Je fais mes premiers calculs sur mon tableur		Payant
Mercredi 2 Juin	14h00-15h30	Je m'initie au logiciel de présentation		Payant
Mercredi 16 Juin	14h00-15h30	J'anime ma présentation		Payant

Inscription au 02 54 03 34 72



ISSOUDUN - LES RUCHES - ATELIERS COMPLEMENTAIRES 1

Mercredi 20 Janvier	14h00-15h30	Je m'initie à la sécurité informatique	32 boulevard Marx Dormoy 36100 Issoudun	Payant
Mercredi 3 Février	14h00-15h30	Je fais des retouches simples de photos		Payant
Mercredi 17 Février	14h00-15h30	Je gère mes documents à distance		Payant
Mercredi 3 Mars	14h00-15h30	Je gère mes traces informatiques		Payant
Mercredi 17 Mars	14h00-15h30	Je m'initie au copier/coller et au couper/coller		Payant
Mercredi 31 Mars	14h00-15h30	Je fais mes achats en ligne		Payant
Mercredi 14 Avril	14h00-15h30	Mes premiers pas sur Facebook		Payant
Mercredi 28 Avril	14h00-15h30	Je gère mon compte Facebook		Payant

Inscription au 02 54 03 34 72



ISSOUDUN - LES RUCHES - ATELIERS COMPLEMENTAIRES 2

Mercredi 12 Mai	14h00-15h30	Mes premiers pas avec la tablette	32 boulevard Marx Dormoy 36100 Issoudun	Payant
Mercredi 26 Mai	14h00-15h30	Je gère mes mails avec la tablette		Payant
Mercredi 9 Juin	14h00-15h30	Mes premiers pas sur mon smartphone		Payant
Mercredi 23 Juin	14h00-15h30	Je gère mes documents avec mon smartphone		Payant

Les ateliers continueront en Août 2021



Inscription au 02 54 03 34 72



Règlement intérieur de l'Espace Public Numérique

Conditions d'accès des usagers :

L'Espace Public Numérique ou EPN est accessible pour :

- Les personnes ayant le soin d'un accompagnement pour l'utilisation d'outils informatique.
- Les personnes désireuses d'accéder gratuitement aux différents outils proposés par l'EPN.
- Les mineurs avec une autorisation parentale déposée et signée par les parents qui auront également paraphé le règlement intérieur. L'utilisation qu'ils font des services de l'EPN s'effectue avec l'accord et sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale. Ceux-ci sont garants du respect par l'utilisateur mineur du règlement intérieur. L'EPN décline toute responsabilité dès que l'enfant ou le jeune est hors de la salle.

Conditions d'utilisation du matériel de l'EPN :

Lors de sa première visite, l'utilisateur de l'EPN se doit avec l'animateur de remplir un formulaire de renseignements en communiquant ses coordonnées exactes, et celles des titulaires de l'autorité parentale s'ils sont mineurs, et de signer le règlement intérieur.

Le droit d'accès de chaque usager est personnel, incessible et temporaire. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères du règlement.

L'utilisateur s'engage à informer l'EPN de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse.

Les animateurs en charge de l'EPN se réservent le droit de refuser l'accès au service si l'utilisateur ne respecte pas ce règlement.

Après son inscription, pour ses visites ultérieures, l'utilisateur devra simplement remplir le registre des usagers disponible à l'accueil.

Les informations recueillies à la signature du présent Règlement Intérieur sont enregistrées dans un fichier informatisé par le personnel de l'EPN pour les finalités suivantes :

- L'accomplissement de ses missions telles que définies par son statut.
- L'accomplissement de ses obligations légales lorsqu'il met en place une activité réglementée.
- Le contrôle du respect par l'utilisateur des obligations découlant du règlement de l'EPN
- des actions de communication.

Elles sont conservées pendant 10 ans. Conformément à la loi 78-17 « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer.

L'EPN peut disposer de moyens techniques pour procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services ainsi qu'à la restriction de certaines fonctionnalités - Consulter la mémoire cache.

- Contrôler les flux.
- Limites d'accès par serveur proxy.
- Pare-feu.
- Consultation des pages web hébergées sur ses systèmes ou générées par l'utilisateur.
- Contrôle des données de connexion et suivi de l'utilisation des différents postes. Il garantit l'utilisateur que seuls ces moyens de contrôle sont mis en œuvre. Ces contrôles techniques peuvent être effectués, dans un souci :
 - Soit, de protection des usagers et notamment des mineurs
 - Soit, de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques.
- Soit, de vérification que l'utilisation des services reste conforme au règlement.

Conformément à la loi antiterroriste de novembre 2014 (loi n°2014-1353), l'EPN est dans l'obligation de conserver les logs des usagers pendant un an.

Disponibilité des services :

L'EPN définit les dates et horaires durant lesquels il accueillera du public ainsi que les créneaux qu'il affecte aux différentes activités qu'il propose, celles-ci figurent à la fin de ce document.

Les aléas tant humains que techniques peuvent l'amener à suspendre, reporter ou interrompre un service ou une activité initialement programmée, sans que cela puisse engager sa responsabilité mais qui seront toutefois notifiées à l'avance à l'accueil de l'EPN.

Règles applicables à l'utilisateur :

Le Code Civil, le Code de la Propriété Intellectuelle ou encore le Code Pénal, posent les principes généraux du droit, et plus particulièrement de la responsabilité civile ou pénale en matière d'internet et de multimédia.

L'utilisateur de l'EPN est invité à se comporter convenablement avec le matériel et à respecter le personnel chargé de l'animation.

Il s'engage à effectuer une utilisation raisonnable des services, afin d'en éviter la saturation ou la détérioration et de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de l'EPN.

Dans cet esprit il s'engage notamment à :

- Prendre soin du matériel et des locaux mis à disposition.
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés.
- Ne pas contourner les systèmes de sécurité.
- Ne pas introduire des programmes virus, espions, ou nuisibles.
- Ne pas installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau sans l'autorisation de l'EPN.

En cas de dégradations volontaires, l'utilisateur sera contraint de rembourser le prix public d'achat du matériel ayant subi la dégradation.

L'utilisation des services doit être conforme aux valeurs fondamentales du service public et en particulier aux principes de neutralité religieuse, politique et commerciale. L'EPN peut interdire l'accès ou la mise en ligne de sites ou services normalement accessibles sur Internet, qu'il estime incompatibles avec la mission qui lui est confiée. Est notamment interdit à l'utilisateur l'accès aux sites à contenu érotique ou pornographique ou à caractère violent et aux sites de jeux d'argent ou la mise en ligne de tels sites. Il est également interdit de procéder au téléchargement de contenus protégés par un droit de propriété intellectuelle sans l'accord du titulaire du droit. L'utilisateur est informé que l'utilisation du matériel ou services de l'EPN, c'est-à-dire qui ne lui appartiennent pas, lui interdit de se prévaloir de l'exception de copie privée ou de représentation dans le cercle de famille. Les mêmes restrictions s'appliquent à l'utilisation des logiciels.



La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet, les réseaux et les services de communication en ligne ne sont pas des zones échappant au droit. Sont notamment interdits :

- De fumer à l'intérieur de l'EPN.
 - Aucun animal ne doit pénétrer à l'intérieur de l'EPN.
 - De consommer des aliments ou des boissons (à l'unique exception d'eau en récipients fermés)
 - La modification de la configuration des postes ou des logiciels de l'EPN
 - L'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation tel que les fichiers mis temporairement à la disposition des utilisateurs.
 - La diffamation et l'injure.
 - Les atteintes aux bonnes mœurs et à l'ordre public.
 - L'utilisation ou la copie d'une œuvre de l'esprit en violation des prérogatives des titulaires des droits d'auteurs (par exemple : un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web).
 - L'utilisation d'un objet soumis aux droits voisins en violation des prérogatives des titulaires des droits voisins (par exemple : interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision).
 - L'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur.
 - Le contournement d'une mesure technique de protection.
 - De s'introduire sur un autre ordinateur distant.
 - Chercher à modifier des sites web ou des informations qui ne leur appartiennent pas.
 - S'essayer à des actes assimilés à du vandalisme informatique.
 - La contrefaçon d'une marque.
 - L'incitation à la consommation de substances interdites.
 - La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur.
 - La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence.
 - L'utilisation de contenus susceptibles de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, et à l'égalité entre les hommes et les femmes.
 - L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.
- L'impression de documents est possible dans la limite d'une utilisation raisonnable.
Le support papier est à la charge de l'utilisateur. La tarification en vigueur est affichée à l'accueil de l'EPN.
Les utilisateurs ne peuvent pas être plus de deux par poste.
L'utilisateur doit respecter le calme relatif au lieu et de ce fait l'utilisation des téléphones portables est proscrite. Ils doivent être éteints le temps de l'utilisation de l'EPN.

Responsabilité de l'utilisateur :

L'EPN n'apporte aucune garantie quant au caractère licite, véridique ou inoffensif des contenus que l'utilisateur serait amené à rencontrer, lors de l'utilisation de ses services. L'EPN ne saurait être tenu responsable du contenu émis par les usagers, via ses services. L'utilisateur est seul responsable de toute utilisation illégale ou préjudiciable de l'accès à internet proposé par l'EPN, notamment des actes de téléchargement sans autorisation d'œuvres protégées.

L'utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter. Si l'utilisateur ne se déconnecte pas, ses données personnelles restent accessibles par tout autre usager. Il reste alors responsable d'éventuels faits commis par une tierce personne et issus de la non fermeture de sa session de travail.

L'utilisation de messageries électroniques s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur, celui-ci ne doit pas usurper d'identité. L'EPN se limite à fournir le support technique nécessaire à la mise en place de la messagerie. Il n'exerce aucun contrôle sur le contenu des messages échangés qui demeurent sous la responsabilité de leur auteur.

L'utilisateur doit signaler toute anomalie constatée au début et pendant l'utilisation du poste.

Les transactions financières électroniques n'engagent que la responsabilité de l'utilisateur. L'animateur peut y mettre fin à tout moment s'il juge que le site consulté ne satisfait pas les conditions du règlement intérieur.

Responsabilités et garanties de l'EPN :

Le personnel de l'EPN garantit le bon fonctionnement des services proposés par le service et dispose du pouvoir discrétionnaire, si il était amené à juger de situations qui semblent contrevenir au respect du présent règlement intérieur, de limiter l'accès à l'EPN de l'utilisateur, de manière définitive ou temporaire.

Le personnel de l'EPN se réserve le droit de faire cesser la consultation de tout site relatant des informations non conformes à la législation française.

L'EPN ne garantit ni la disponibilité, ni l'intégrité des données déposées par l'utilisateur sur ses systèmes. De manière régulière les postes seront nettoyés des données personnelles. L'EPN conseille de stocker ses données sur un support externe afin d'en garantir la confidentialité

Dispositions diverses :

Le non-respect du règlement intérieur sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité de la faute prononcée par les responsables de l'EPN.

L'utilisateur accepte dès à présent les modifications ultérieures qui pourraient être apportées à la présente charte du fait des évolutions législatives et technologiques.

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et autorise moi ou mon enfant à accéder à l'Espace Public Numérique.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et des devoirs qui m'incombent.

Dans le cadre du RGPD, les données sont stockées pendant 10 ans. Autorisez-vous à utiliser ces données pour des fins :

- ☐ Statistique
- ☐ Opération de communication,
- ☐ Pour vous appeler
- ☐ Transmission services interne

Fait à
Signature :

Le.....
Signature du mineur :